



Rapport d'activité **2013**
Finances et organisation des services

Afin d'offrir une lisibilité et un suivi de la gestion des équipements et des compétences, le budget de la Communauté d'agglomération comprend un budget principal : budget de missions et d'actions ainsi que de soutien aux budgets annexes, et 13 budgets annexes : budgets de gestion d'activités administratives ou industrielles et commerciales.

FINANCES.....	4
BUDGET PRINCIPAL	4
- Évolution des grands équilibres	
- Fonctionnement	
- Effort d'équipement	
- Dette	
BUDGETS ANNEXES	10
- Sites d'activité	
- Espace ressources	
- Immobilier d'entreprises	
- Transports libellus	
- Piscines et patinoire	
- Déchets ménagers	
- Assainissement	
BILAN	15
TRÉSORERIE	16
DONNÉES STATISTIQUES ET FINANCIÈRES	17
LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE.....	18
LES POLITIQUES CONTRACTUALISÉES	19
LES FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES.....	20
L'ORGANISATION DES SERVICES.....	21
LES RESSOURCES HUMAINES.....	21
LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES ET LES MARCHÉS	24
- L'allotissement, un outil pour faciliter l'accès des TPE et PME aux marchés publics	
LA MUTUALISATION : APPUI-INGÉNIERIE AUX COMMUNES, SYSTÈMES D'INFORMATION	25
LA COMMUNICATION ET LE MARKETING TERRITORIAL.....	26

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

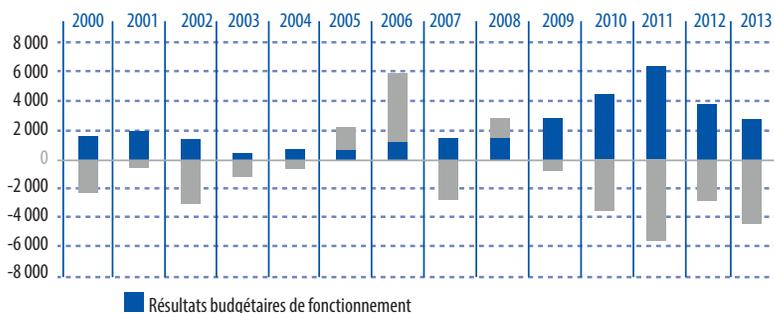
Le budget principal concentre les grandes priorités des compétences de la Communauté : développement économique, enseignement supérieur-recherche-innovation, infrastructures de communication.

Évolution des grands équilibres

Sur la période 2000-2013, les résultats budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des comptes administratifs ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-contre. Ces résultats permettent de déterminer les ratios d'épargne et le mode de financement des investissements.

Il est à noter que pour la deuxième fois en 2013 et ce depuis 2012, une partie de l'excédent de fonctionnement : 5,9 Millions d'euros (M€) est affectée au financement de l'investissement ; cette affectation matérialise l'autofinancement. Le résultat de fonctionnement après affectation s'élève donc à 2,9 M€.

Évolution des résultats par section en milliers d'euros



Section de fonctionnement en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes de fonctionnement	33 823	33 792	34 253	36 026	36 581	37 603
Fiscalité	17 974	19 230	19 668	20 823	21 872	22 854
Dotations	14 077	14 097	13 965	14 456	13 982	13 583
Autres	1 772	465	620	747	727	1 166
Dépenses de fonctionnement	31 074	31 290	31 352	32 561	33 240	33 972
Personnel	2 366	2 466	2 526	2 633	2 626	2 962
Subventions	7 295	6 809	7 642	7 906	7 950	8 979
Charges de gestion	1 727	1 981	1 716	1 880	1 627	1 401
Atténuations de charges dont attribution compensation dont dotation solidarité	17 964 15 913 2 051	18 116 15 913 2 167	17 585 15 297 2 256	18 027 15 297 2 256	17 489 14 763 2 256	16 841 14 111 2 256
Intérêts de la dette	1 327	1 311	1 258	1 267	1 321	1 305
Autres	395	607	625	848	2 227	2 484

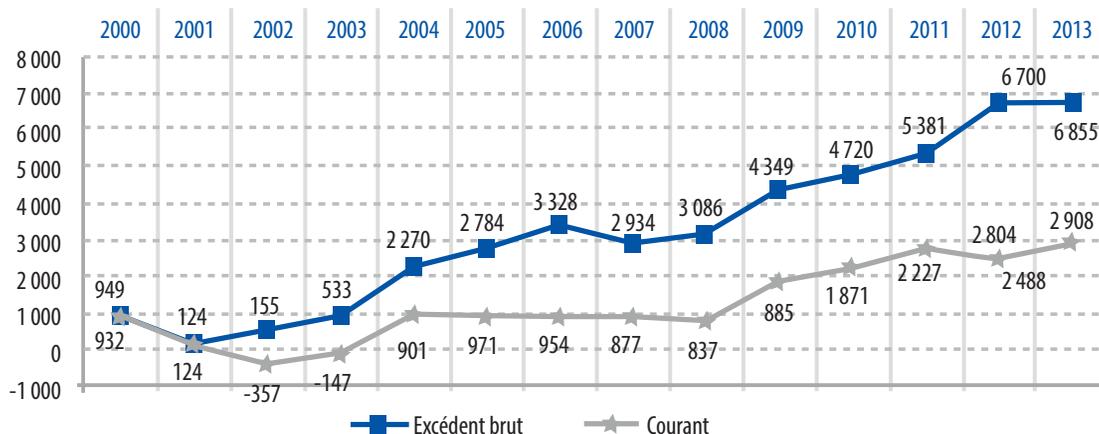
Ratios de gestion budgétaire en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Excédent de fonctionnement (1)	2 749	2 502	2 899	3 465	3 342	3 631
Capital de la dette propre (2)	542	583	621	661	690	722
Solde budgétaire (1-2=a)	2 207	1 919	2 278	2 804	2 652	2 909
Section d'investissement en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes d'investissement (b)	8 174	1 015	1 508	1 052	926	1 234
Dotations et participations	4 174	1 015	885	1 052	926	1 234
Emprunts réalisés	4 000	0	623	0	0	0
Dépenses d'investissement (c)	6 185	3 747	5 022	3 896	3 572	6 162
Variation du solde budgétaire (a+b-c)	4 196	- 813	- 1 236	- 41	+ 9	- 2 019
Solde budgétaire	2 832	2 020	786	745	754	- 1 264

L'exercice 2013, comme tous les budgets depuis 2004, enregistre une amélioration des ratios de gestion.

Afin d'apprécier les résultats budgétaires, il convient de les rapprocher des soldes financiers.

Épargne de gestion	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1- Produits courants	32 439	33 720	34 189	35 828	36 391	37 038
2- Charges courantes hors subv. d'équipements	29 352	29 372	29 469	30 447	29 692	30 183
3-(1-2) Excédent brut courant	3 086	4 349	4 720	5 381	6 700	6 855
4- Solde opérations exceptionnelles	- 370	- 499	- 643	- 648	- 2 312	- 2 054
5-(3+4) Épargne de gestion	2 716	3 850	4 077	4 733	4 387	4 801
6- Intérêts de la dette propre	1 290	1 396	1 229	1 268	1 209	1 171
7-(5-6) Épargne brute	1 427	2 454	2 847	3 465	3 178	3 630
8- Capital de la dette propre	542	583	621	661	690	722
9-(7-8) Épargne nette	885	1 871	2 227	2 804	2 488	2 908

Évolution de l'épargne nette

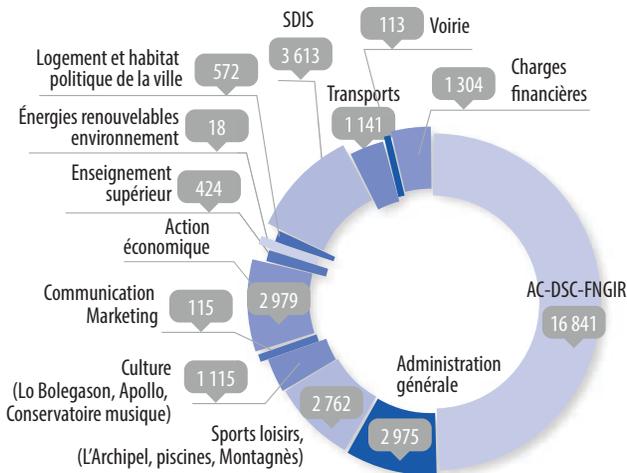


Fonctionnement

En 2013, la Communauté a consacré 49,57 % de ses dépenses en des versements aux communes et 50,43 % des dépenses, soit 17,3 M€, aux charges d'exercice effectif de ses compétences ; ces charges sont en croissance de 10 % par rapport à 2012.

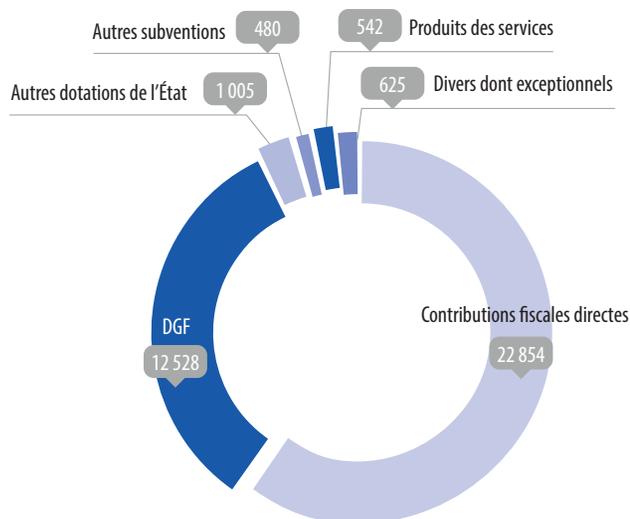
Ces charges directes se répartissent par activité comme en témoigne le graphique ci-dessous, les dépenses de personnel et des charges générales étant regroupées dans le poste administration générale. Pour faire face aux charges de ses compétences, les principales ressources de la Communauté

Budget principal - Répartition des dépenses de fonctionnement : 33 972 milliers d'euros



d'agglomération proviennent désormais de produits fiscaux des ménages comme la taxe d'habitation et la taxe foncière, et des entreprises à travers la contribution économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle. S'y ajoute la Dotation globale de fonctionnement. En 2013, ces ressources ont progressé de 2,79 % rapport à 2012 : + 1 M€. Le montant de la DGF a été de 12,52 M€, en baisse de 1,76 % par rapport à la DGF 2012.

Recettes réelles de la section de fonctionnement



Effort d'équipement

Le budget d'investissement de la Communauté pour le seul budget principal s'est élevé à opérations d'investissement sont identifiées dans le budget par le biais d'opérations budgétaires spécifiques pour un montant total en 2013 de 4 M€ qui ont pour l'essentiel concerné

le développement et l'entretien programmé des zones d'activités.

En outre, la Communauté soutient des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés (État, établissements publics et communes, entreprises...), auxquels la Communauté

d'agglomération verse des subventions d'équipement, soit 0,3 M€ pour l'exercice.

L'effort d'équipement de la communauté d'agglomération s'apprécie par l'addition des dépenses directes d'investissement et des subventions d'équipement.

Effort d'équipement en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1- Subventions d'équipement	2 025	2 216	1 098	875	356	1 831
2- Dépenses directes d'investissement	4 082	1 314	3 868	3 022	3 210	4 304
3- (1+2) Total	6 107	3 531	4 966	3 897	3 566	6 135

Notons que les budgets annexes contribuent aussi à l'effort d'équipement (6,3 M€ pour 2013).

Le financement de l'équipement repose sur des subventions dont la plupart ont pour origine le contrat de plan État-Région, la convention territoriale d'agglomération 2008-2013 et le contrat Atouts Tarn, ainsi que sur le Fonds de compensation de la TVA et le recours à l'emprunt.

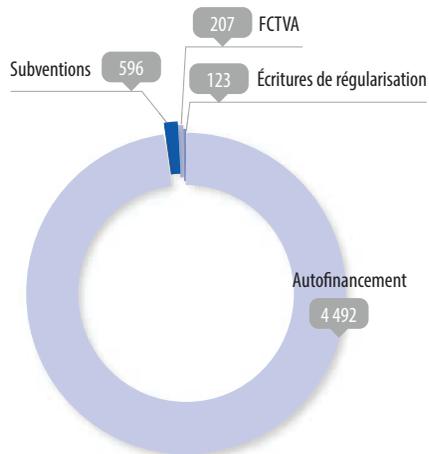
Financement de l'équipement Milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CPER État-Région	76	168	-	-	223	16
Contrats d'aggl. & Atout-Tarn	433	545	-	371	370	474
Autres subventions	47	23	208	-	3	37
Sous total Subventions	556	736	208	371	596	527
FCTVA	843	253	507	413	207	578
Emprunts	4 000	0	623	0	0	0
Autres	-	-	170	267	123	130
Autofinancement	-	-	-	-	-	4 492
Total des recettes (y.c. divers)	8 174	1 015	1 508	1 052	926	5 727

En 2013, le soutien financier des opérations communautaires a été recherché au travers de la convention territoriale d'agglomération et du contrat Atouts Tarn, les opérations programmées au contrat de plan État-Région ayant été réalisées sur les exercices antérieurs.

Les dépenses réalisées en section d'investissement correspondent au cumul des dépenses d'équipement et aux charges de remboursement du capital de la dette pour un total de plus de 6,8 M€.

Afin d'apprécier l'ensemble des dépenses d'équipement de la Communauté d'agglomération, il convient d'ajouter aux 6,1 M€ de dépenses d'investissement du budget principal, les 6,3 M€ comptabilisés dans le cadre des budgets annexes (voir infra).

**Recette réelle d'investissement :
5 276 milliers d'euros**



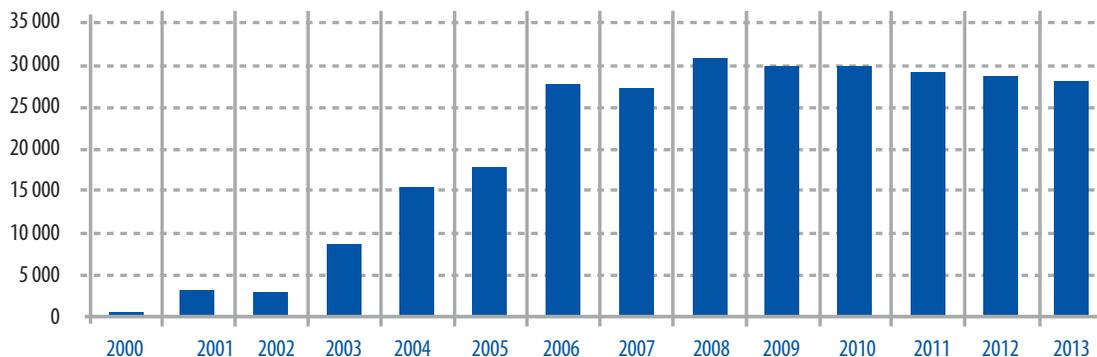
Dettes

Afin de financer les projets structurants, le financement à travers l'emprunt a été choisi au cours des premières années de fonctionnement de la Communauté d'agglomération. D'autre part, certains emprunts des communes ont été transférés à la Communauté d'agglomération à l'occasion des transferts de charges inhérents aux prises de compétences.

Depuis 2008, l'encours de la dette a baissé ; plus particulièrement de 2011 à 2013. Cette dette est essentiellement (pour 93 %) à taux fixe.

Dettes du budget en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Capital restant dû net au 1/01	26 829	30 287	29 704	29 707	29 046	28 356
Capital remboursé	542	583	620	661	690	722
Capital emprunté	4 000	0	623	0	0	0
Capital au 31/12 de l'année	30 287	29 704	29 707	29 046	28 356	27 634
Intégration ou sortie de dette	0	0	0	0	0	0
Total	30 287	29 704	29 707	29 046	28 356	27 634

Dettes en capital au 31/12 en milliers d'euros



BUDGETS ANNEXES

Sites d'activité

Outre les crédits affectés à l'entretien et à la réhabilitation des zones d'activité dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement dans les zones

d'activité, 7 budgets annexes ont été créés pour identifier les opérations d'aménagement en cours faisant l'objet d'une comptabilisation de stock.

Par budget, les montants d'investissement réalisés en 2013 sont présentés dans le tableau suivant :

Budgets	En milliers d'euros
Zac du Causse : trois secteurs (Castres-Labruguière)	751
Zone du Thoré (Mazamet-Aussillon)	136
Zone de l'Écosite (Labruguière)	-
Zone de Galinrey (Aiguefonde)	-
Lotissement de La Molière basse (Mazamet)	-
Lotissement La Chartreuse (Castres)	-
Lotissement UZCH (secteur Causse)	266
Total	1 153

Espace ressources

Ouvert en 1999 dans l'ancienne bergerie du château du Causse réhabilitée à cet effet, l'Espace Ressources abrite le siège de la Communauté d'agglomération mais est aussi un centre d'affaires,

avec des salles louées pour des réunions et des petits colloques, ainsi que des bureaux et locaux techniques proposés à la location pour des organismes de développement économique.

Ce budget identifie les charges

d'exploitation de l'immeuble qui est donc occupé, pour partie par des tiers en location, et pour partie par les services de la Communauté d'agglomération ; ces dépenses sont compensées par une participation du budget principal à hauteur de 0,2 M€. Le budget présente

ainsi un résultat d'exploitation et une section d'investissement excédentaires.

Espace ressources en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Résultat d'exploitation reporté	+ 3	+28	+ 32	+51	+56	+54

Au 31 décembre 2013, la dette du budget Espace Ressources s'élève à 0,1 M€.

Immobilier d'entreprises

Ce budget, qui regroupe l'ensemble des immeubles construits et gérés par la Communauté d'agglomération en location simple sous forme d'hôtel tertiaire ou pépinière a, en 2013, généré un chiffre d'affaires d'environ 0,4 M€ et bénéficié d'une subvention d'équilibre du budget principal de 0,4 M€.

En 2013, l'investissement s'est élevé à 0,1 M€.

Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement déficitaire.

Immobilier d'entreprises en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Solde d'exploitation reporté	+123	+129	+129	+379	+364	+108
Affectation à l'investissement	0	0	0	0	-233	0
Résultat d'exploitation reporté après affectation	+123	+129	+129	+379	+131	+108

Au 31 décembre 2013, la dette du budget ICIC s'élève à 3,8 M€.

Transports libellus

Les transports urbains Libellus et Mobi-Libellus offrent aux usagers leurs services gratuits sur le pôle castrais et sur le pôle mazamétain. Depuis la rentrée 2012, la

Communauté d'agglomération exploite les transports scolaires dans son périmètre, suite à la non reconduction de la convention de subdélégation avec le Conseil

général. Les dépenses afférentes sont inscrites au budget annexe transports.

Le financement de ce budget est

assuré par le produit du Versement Transport et par une participation du budget principal, à hauteur de 1,1 M€ en 2013.

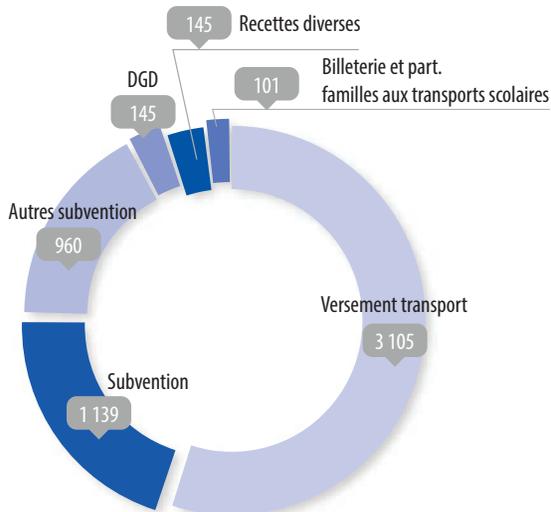
Budget principal en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Versement transport	2 795	2 821	2 971	3 011	3 050	3 105
Participation du budget principal	0	152	182	445	1 139	1 139

En 2013, l'investissement de l'ordre 0,6 M€ a été affecté à l'acquisition de nouveaux abribus et à la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus.

Régie Libellus en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Solde d'exploitation reporté	+ 581	+797	+1 256	+1 187	+773	+760
Affectation à l'investissement	- 151	- 6	- 127	- 565	- 59	0
Résultat d'exploitation reporté	+ 430	+791	+ 1 129	+ 623	+714	+760

Le résultat de fonctionnement 2013 demeure excédentaire.

Budget transports
Répartition des recettes réelles d'exploitation : 5 626 milliers d'euros



Au 31 décembre 2013, la dette du budget Transports qui s'élève à 0,5 M€ est en réduction de 0,1 M€ par rapport à 2012.

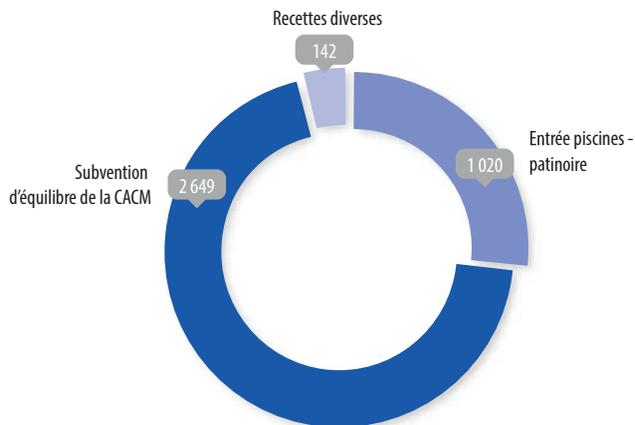
Piscines et patinoire

Ce service public administratif dispose d'un budget annexe identifiant les charges et les produits directs de la piscine-patinoire l'Archipel ainsi que ceux des piscines de Mazamet et « Caneton » de Castres. Le budget principal a contribué à l'équilibre de ce budget à hauteur de 2,6 M€ en 2013.

En 2013, le budget présente un investissement de l'ordre 1 M€ pour un résultat de fonctionnement et un résultat d'investissement excédentaires.

Au 31 décembre 2012, la dette du budget des équipements aquatiques s'élève à 12,5 M€ compte tenu de la mobilisation en 2013 d'un emprunt de 5,5 M€ pour financer la construction de la piscine de Mazamet.

Budget équipements aquatiques Répartition des recettes de fonctionnement : 3 811 milliers d'euros



Équipements aquatiques en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Résultat de fonctionnement	+ 662	+264	+ 256	+ 532	+715	+760
Affectation à l'investissement	- 596	-116	0	0	-305	0
Résultat de fonctionnement reporté	+ 66	+148	+ 256	+ 532	+410	+760

Déchets ménagers

Ce service public administratif identifie les charges et les produits directs de collecte et du traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des Communes membres de la Communauté

d'agglomération. Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est voté selon 17 zones de collecte.

En 2013, le budget présente un investissement de l'ordre 3,4 M€ pour un résultat de fonctionnement

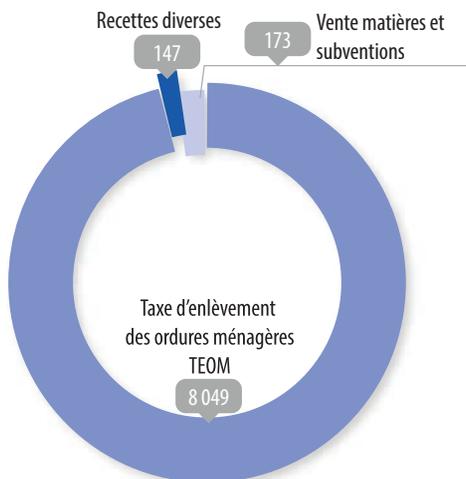
excédentaire et un résultat global équilibré.

Il est à noter que, pour près de 75 %, l'excédent de fonctionnement - soit 1,2 M€ - est affecté au financement d'une partie du déficit d'investissement.

Déchets ménagers en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Résultat de fonctionnement	+ 638	783	+848	+ 1 283	+1 494	+1 586
Affectation à l'investissement	- 256	- 401	- 215	- 603	- 798	- 1 182
Résultat de fonctionnement reporté	+ 382	+382	+633	+ 680	+696	+404

Budget déchets ménagers

Répartition des recettes réelles de fonctionnement : 8 369 milliers d'euros



Au 31 décembre 2013, la dette du budget déchets ménagers, qui s'élève à 4 M€, est en augmentation de 1,5 M€ par rapport à 2012.

Assainissement

Ce budget comptabilise le coût de fonctionnement de la station d'épuration par lagunage aéré

située près de la ZAC du Causse. Le budget a présenté un résultat globalement équilibré, la section

de fonctionnement finançant une partie du déficit d'investissement.

Assainissement en milliers d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Résultat de fonctionnement	+ 113	+93	+104	+ 143	+244	+224
Affectation à l'investissement	-	-	-38	-16	-83	0
Résultat de fonctionnement reporté	+113	+93	+66	+127	+161	+224

Au 31 décembre 2013, la dette du budget assainissement s'élève à 0,3 M€.

BILAN

La transformation du district en Communauté d'agglomération et le développement des compétences ont donné lieu à des intégrations successives dans la comptabilité communautaire d'éléments d'actif

(immobilisations) et de passif (emprunts). Le patrimoine communautaire comprend les matériels, terrains et équipements nécessaires à l'exercice de ses compétences. Les variations

du montant de l'actif proviennent des subventions d'équipement versés à des tiers et immobilisées, et des travaux sur les équipements communautaires : sites d'activités, équipements, voirie.

Actif net au 31 décembre en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL CONSOLIDÉ	117,1	125,2	134,4	140,9	152,3	164,5

L'essentiel des mouvements au passif concerne les mouvements de la dette. L'évolution du stock de la dette dépend des besoins de financement de la Communauté d'agglomération dans le cadre d'une gestion optimale de sa trésorerie.

Capital restant dû au 31 décembre en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
TOTAL CONSOLIDÉ	38,7	37,7	39,5	39,1	47,1	52,5

TRÉSORERIE

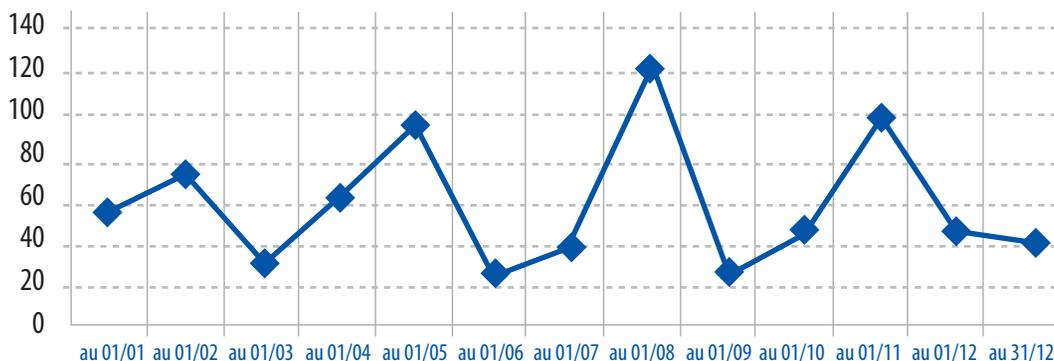
L'encours de trésorerie a varié de manière importante depuis 2000

tout en restant à un niveau élevé jusqu'en 2008. Depuis 2009, le niveau de trésorerie a diminué du fait de la faible mobilisation de

l'emprunt, et le recours à la ligne de trésorerie a été nécessaire, avec la mise en œuvre de la gestion de trésorerie zéro.

Trésorerie en millions d'euros	2008	2009	2010	2011	2012	2013
C/ 515 au 1er janvier	1,6	1,1	0,1	0,02	0,07	0,04
C/ au 31 décembre	1,1	0,1	0,02	0,07	0,04	0

2013 - Évolution de la trésorerie en milliers d'euros



DONNÉES STATISTIQUES ET FINANCIÈRES

Ratios de la loi de l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992.

Ratios de niveau (en euros par habitant) relatifs au budget principal

1	Dépenses réelles de fonctionnement <i>Population</i>	410,28 €	Mesures du service rendu
2	Produits des impositions directes <i>Population</i>	272,82 €	Mesures de l'importance des recettes émanant du contribuable communautaire
3	Recettes réelles de fonctionnement <i>Population</i>	454,12 €	Mesures des moyens financiers récurrents
4	Dépenses d'équipement brut <i>Population</i>	74,09 €	Mesure l'effort d'équipement
5	Encours de la dette au 31/12 <i>Population</i>	342,45 €	Mesure de l'endettement
6	Dotations Globales de Fonctionnement <i>Population</i>	151,30 €	Mesure de la principale dotation de l'État versée aux communautés d'agglomération

Ratios de structure relatifs au budget principal

7	Dépenses de personnel <i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	8,71 %	Mesure relative des charges de personnel
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	92,26 %	Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'auto-financement
9	Dépenses d'équipement brut <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	16,31 %	Mesure le poids relatif de l'investissement au sein du budget
10	Encours de la dette <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	75,40 %	Mesure de l'endettement

LEXIQUE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

• Compte administratif

Le Compte administratif est le document qui retrace, par rapport aux prévisions autorisées par l'assemblée délibérante (*Budget Primitif + Décisions Modificatives*), les opérations réalisées au cours de l'exercice et fait apparaître le résultat de clôture.

• Compte de gestion

Le Compte de gestion est le document dans lequel le comptable de la Communauté d'agglomération (*receveur*) présente l'ensemble des opérations comptables auxquelles il a procédé durant le dernier exercice clos.

• Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget enregistre les opérations courantes telles que les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération (*dépenses de personnel, frais de gestion, frais financiers...*).

Pour les budgets annexes, la section de fonctionnement comprend les charges relatives à l'enlèvement des ordures ménagères, à la gestion du service public de transport en commun, à la gestion de la piscine – patinoire, à l'exploitation de bâtiments industriels propriété de la Communauté d'agglomération.

• Section d'investissement

La section d'investissement du budget retrace les opérations relatives au patrimoine de la Communauté d'agglomération (*détenu en propre ou mis à disposition par les communes*) ou en direction de tiers. Ces opérations concernent notamment les biens mobiliers, immobiliers détenus par la Communauté d'agglomération (*travaux dans les zones d'activité...*), ses créances et ses dettes (*remboursement en capital de la dette, souscription d'emprunt*) ou les subventions d'équipement versées à des tiers.

• Opérations réelles (dépenses / recettes) -

Opérations d'ordre (dépenses / recettes)

Les opérations budgétaires sont composées d'opérations réelles et d'opérations d'ordre. Ces dernières correspondent à des jeux d'écritures n'impliquant ni encaissement ni décaissement. L'analyse du Compte administratif se base donc sur des flux réels.

• Épargne brute

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent contribue aux besoins de financement de la section d'investissement. L'épargne brute mesure donc la capacité de la Communauté d'agglomération à rembourser sa dette et à autofinancer une partie de ses investissements. Cette notion peut être rapprochée de celle de capacité d'autofinancement.

• Épargne nette

L'épargne nette est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle correspond donc à l'excédent des recettes de fonctionnement qui sert à financer les dépenses d'investissement.

• Encours de dette ou capital restant dû

Il s'agit du stock de dette détenu à un moment donné : l'encours au 31 décembre est égal à l'encours constaté au 1^{er} janvier, diminué des remboursements d'emprunt et augmenté des emprunts contractés durant l'exercice.

• Lignes de trésorerie

Il s'agit de crédits de trésorerie à court terme qui ont une durée de vie inférieure à l'année et sont comptabilisés hors budget. Ces outils financiers sont utilisés par les collectivités dans le cadre de leur gestion de trésorerie.

LES POLITIQUES CONTRACTUALISÉES

Le programme d'actions 2013 de la convention territoriale de Castres-Mazamet complète les actions engagées depuis 2008.

La programmation 2013 a eu pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire par des équipements publics et services de qualité, mais également par des infrastructures de communication facilitant les déplacements.

12 opérations ont été engagées représentant un montant total de 2,96 M€, pour lesquelles 1,3 M€ de subventions ont été attribuées.

À ce jour certains dossiers sont encore à l'instruction.

NB : La restructuration des aires sportives couvertes de Lapeyrouse à Mazamet, d'un montant de 4,5 M€, a fait une nouvelle fois l'objet d'un report de programmation par les cofinanceurs, dans l'attente d'éléments complémentaires pour l'instruction du dossier. Cette opération sera donc probablement instruite en 2014.

Les projets structurants à vocation communautaire sont l'extension de l'aérogare de l'aéroport de Castres-Mazamet, et l'étude stratégique de territoire conduite par Castres-Mazamet Technopole^{CEEI}.

Les projets à maîtrise d'ouvrage communale concernent essentiellement les équipements et services au public. Les projets les plus significatifs sont l'aménagement des abords du pôle scolaire à Labruguière, l'aménagement du centre de loisirs à Lagarrigue, l'extension de l'Hôtel de ville d'Aussillon - 2^e tranche, l'aménagement du centre bourg à Saint-Amans-Soult, ainsi que plusieurs projets contribuant à la préservation du patrimoine (rénovation de la façade Ouest du Théâtre et de la façade principale de l'église La Platé à Castres, rénovation des façades de la Bastide du Fort à Boissezon...).

À ce jour, les participations de l'État, de la Région et du Département (ce dernier intervient dans le cadre du contrat Atouts-Tarn) s'élèvent à près de 1,3 M€, dont 38 % pour les aménagements urbains, 32 % pour les infrastructures de transport, et 30 % pour les équipements publics. Aucune participation de l'Union européenne n'a été sollicitée, les projets présentés ne pouvant prétendre à un cofinancement au regard des critères d'intervention.

L'année 2013 marque la fin de période des procédures contractuelles européenne, nationale, et régionale : CPER et PO FEDER 2007-2013, Convention territoriale d'agglomération 2008-2013. Les principes d'intervention de la Région et de l'Europe pour la période 2014-2020 sont en cours de redéfinition, ce qui laisse à penser que l'année 2014 pourra faire l'objet d'une nouvelle programmation. Aussi, le bilan de la convention territoriale d'agglomération 2008-2013 sera établi fin 2014.

LES FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRES

Depuis 2012, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre, dans le cadre de ses compétences, un dispositif général d'intervention pour préciser ses principes d'intervention à l'égard des maîtres d'ouvrages publics et privés.

Ce dispositif s'appuie sur un règlement et des fiches thématiques d'intervention. Dans ce cadre ont été définies plusieurs aides en matière de développement économique, d'aménagement de

l'espace, de politique de la ville, d'équilibre social de l'habitat...

En 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération a défini une fiche d'intervention supplémentaire pour le soutien aux projets de recherche et d'innovation des entreprises.

Une fiche concernant les aides de la Communauté d'agglomération aux projets de pistes cyclables des communes est également en cours d'élaboration.

L'objectif de ce dispositif étant d'atténuer les déséquilibres internes à l'agglomération entre communes urbaines et rurales, le montant des fonds de concours alloués en 2013 s'élève à 1 282 565,55 €, et se répartit comme suit :

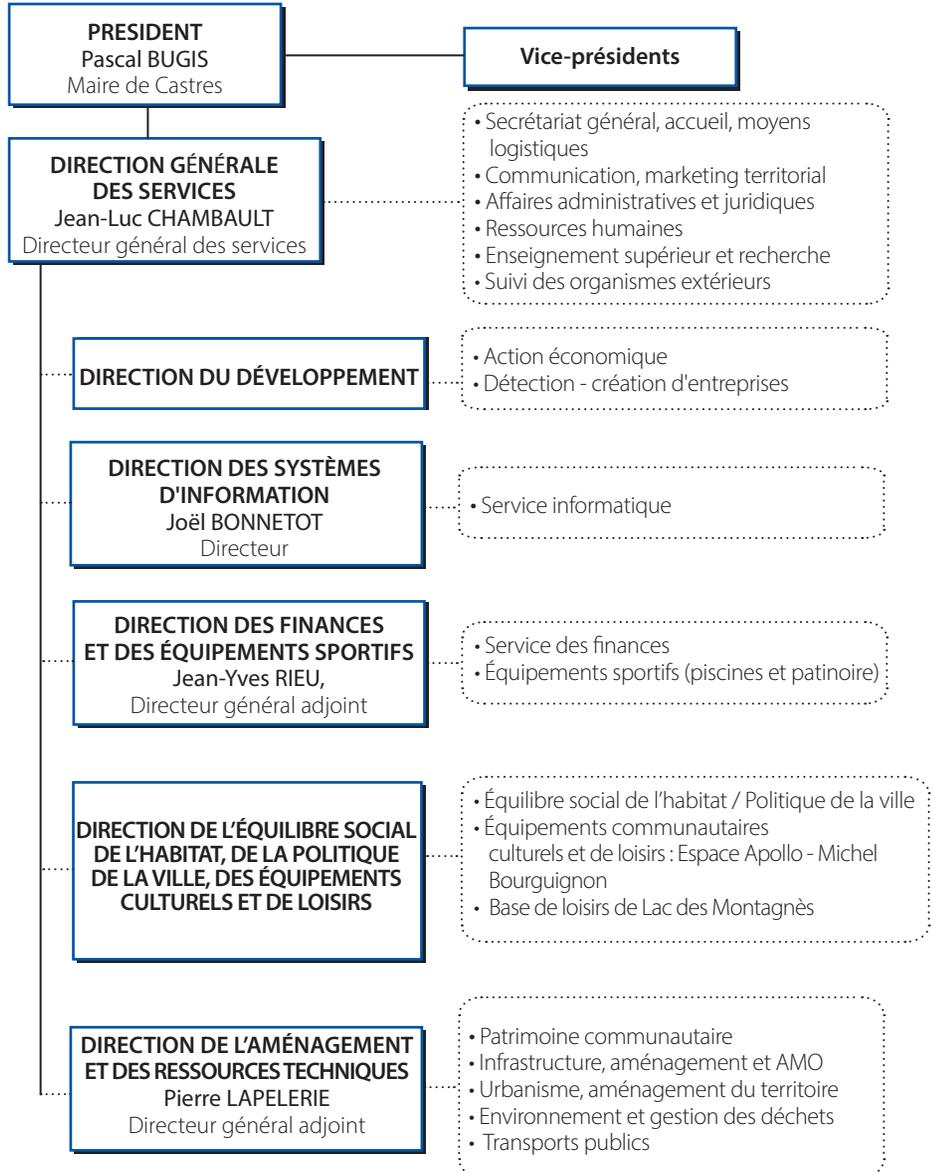
COMMUNES	Montant alloué	COMMUNES	Montant alloué
Aiguefonde	10 000,00	Navès	10 000,00
Aussillon	15 874,40	Noailhac	10 000,00
Boissezon	27 536,69	Payrin-Augmontel	49 218,03
Castres	794 608,24	Pont de l'Arn	15 751,03
Caucalières	10 000,00	Le Rialet	10 000,00
Labruguière	0,00	Saint-Amans-Soult	10 000,00
Lagarrigue	10 000,00	Valdurenque	10 000,00
Mazamet	289 579,15	Le Vintrou	10 000,00
TOTAL	1 282 565,55		

ORGANISATION DES SERVICES

LES RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2012, l'organisation des services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est structurée autour de 6 directions suivant l'organigramme schématique ci-contre :

Au 31 décembre 2013, les 238 agents permanents (221 titulaires, 12 contractuels, et 5 emplois d'avenir) de la Communauté d'agglomération étaient répartis dans les 6 directions comme suit :
 Direction Générale des Services (20), Direction du Développement (8), Direction des systèmes d'information (4), Direction des Finances et des Équipements Sportifs (51), Direction de l'habitat, de la politique de la ville et des équipements communautaires culturels



et de loisirs (9), Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques (146).

S'ajoutent à ces effectifs, les agents non titulaires remplaçants (64 agents au 31/12/2013) recrutés pour assurer le remplacement d'agents titulaires indisponibles (maladies ou accidents du travail) ou pour renforcer ponctuellement les services en période de surcroît d'activité.

L'effectif des agents titulaires a légèrement augmenté en 2013. Cette augmentation est due notamment aux nominations prononcées dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative

à l'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique.

8 agents contractuels ont ainsi pu bénéficier du dispositif de titularisation et ont intégré la Fonction publique territoriale. En parallèle, l'effectif des agents contractuels a diminué.

Le recours aux agents non titulaires remplaçants reste stable par rapport à l'année 2012. Il a été nécessaire de renforcer les services pour assurer leur bon fonctionnement, notamment à la collecte des déchets ménagers, à Libellus et à L'Archipel.

En 2013, 5 jeunes sous contrat emploi d'avenir ont été recrutés :

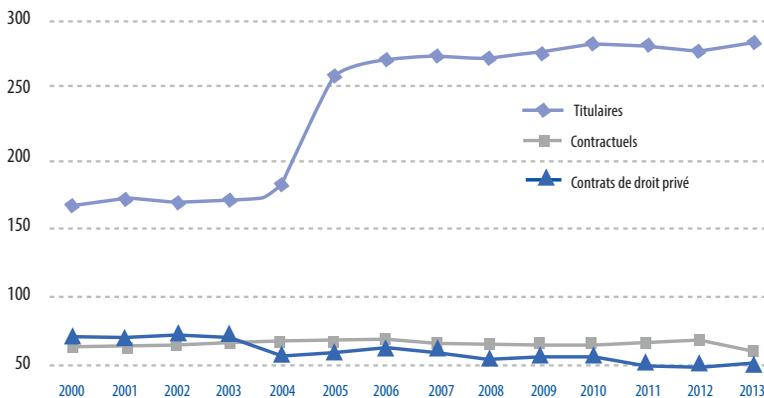
2 agents au service des espaces verts, 1 mécanicien à l'atelier des transports Libellus, un agent d'accueil à la boutique Libellus, un agent technique polyvalent au service logistique.

La Communauté d'agglomération continue de mettre en œuvre des actions de formation pour la prévention de la santé sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions du travail, afin de limiter l'absentéisme dans les services.

En 2013, une formation sur les risques hydrocarbures a été dispensée à des agents de Libellus et à l'atelier mécanique de la collecte des déchets ménagers. Plusieurs sessions de formation de Sauveteur Secouriste du Travail ont été organisées pour les agents de la Communauté d'agglomération (formation initiale et recyclage).

Comme chaque année, un plan de formation a été élaboré pour 2013 afin de répondre aux besoins des services en matière de développement et d'acquisition de compétences des agents, tout en prenant en compte, chaque fois que cela est possible, les demandes

Évolution des effectifs permanents de 2000 à 2013

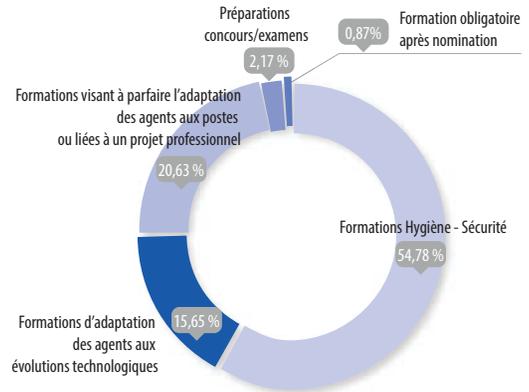


individuelles. Priorité a été donnée aux formations réglementairement obligatoires en hygiène et sécurité, ainsi qu'aux formations visant à améliorer l'adaptation des agents à leur poste de travail. A ce titre plusieurs formations ont été organisées en 2013 :

- formation CERTIPHYTO dispensée par le CNFPT aux agents du service des espaces verts, afin de sécuriser l'utilisation des pesticides et en réduire l'usage,
- habilitation électrique, CACES,
- formation bureautique (migration vers Office 2010).

En 2013, 93 actions de formation (56 organisées par le CNFPT ou le CDG et 37 dispensées par des organismes extérieurs) ont été engagées pour 117 agents, soit 44 % de l'effectif de la Communauté d'agglomération.

Répartition par axe de formation des agents formés en 2013



Répartition des bénéficiaires d'actions de formation par axe et par direction

Axe de formation	Direction Générale et services rattachés	Direction des Finances et des Équipements Sportifs	Direction de l'Équilibre social de l'habitat, de la politique de la ville, des équipements communautaires culturels et de loisirs	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	Direction du développement	Direction des Systèmes d'Information
Formations hygiène - sécurité	8	42	2	71	3	0
Formations d'adaptation des agents aux évolutions technologiques	5	9	2	18	1	1
Formations visant à parfaire l'adaptation des agents à leur poste ou liées à un projet professionnel	7	20	3	31	0	0
Préparations concours/examens	0	0	0	4	1	0
Formations d'intégration	0	0	1	0	0	1

En 2013, le Comité Technique Paritaire et le Comité d'Hygiène et Sécurité se sont réunis 2 fois, le 9 avril et le 17 décembre.

LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES ET LES MARCHÉS

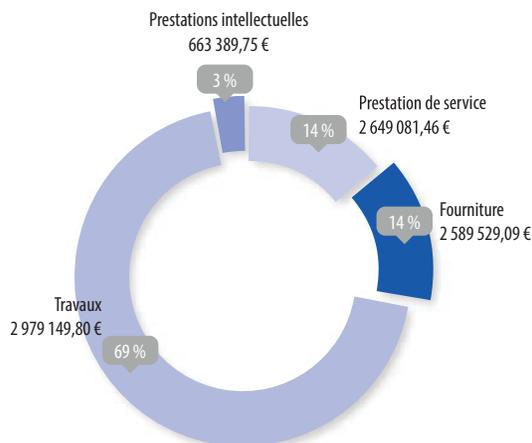
En 2013, 132 marchés ont été conclus représentant au total près de 19 millions d'euros. Plus de 40 % des titulaires sont des entreprises situées sur le périmètre de la Communauté d'agglomération et le montant des négociations menées sur certains marchés s'est élevé à près de 85 000 euros, soit plus de 3 % du montant des marchés négociés.

L'ALLOTISSEMENT, UN OUTIL POUR FACILITER L'ACCÈS DES TPE ET PME AUX MARCHÉS PUBLICS

Le code des marchés publics érige l'allotissement en principe pour susciter la plus large concurrence entre les entreprises et leur permettre, quelle que soit leur taille, d'accéder à la commande publique. Ainsi, le pouvoir adjudicateur allote le marché, dès lors que des prestations distinctes peuvent être identifiées.

L'allotissement est particulièrement

Montant total des marchés pour 2013 : 18 881 146,10 € HT



approprié lorsque l'importance des travaux, fournitures ou services à réaliser risque de dépasser les capacités techniques ou financières d'une seule entreprise. De même, lorsque les prestations sont exécutées sur des sites géographiquement distincts, un allotissement géographique est susceptible d'ouvrir la concurrence à des entreprises qui n'auraient pas la capacité d'assurer

l'exécution de la prestation sur l'ensemble des sites. Le choix de l'allotissement géographique a été fait pour la consultation relative au nettoyage des locaux de la Communauté d'agglomération.

LA MUTUALISATION : APPUI-INGÉNIERIE AUX COMMUNES, SYSTÈMES D'INFORMATION

Dès son développement, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre un soutien technique au profit des communes, en particulier avec le système d'information géographique.

Depuis 2009, c'est à travers la mise à disposition d'un technicien au profit en particulier des petites communes que s'est matérialisée cette aide technique.

Désormais, l'accroissement des besoins administratifs et techniques dans un cadre budgétaire contraint nécessite le recours à des services communs, principalement au travers de la recherche d'efficacité de services supports : informatique, ingénierie et soutien technique, mais aussi ingénierie de montage de projets et de dossiers de financement, comptabilité, gestion

du personnel, marchés-achats¹... La Communauté d'agglomération, qui avait réalisé en 2012, en coordination avec la SAEM

1. La loi du 16 décembre 2010 stipule que les intercommunalités doivent adopter avant mars 2015 un schéma de mutualisation des services, ce qui inclut les services fonctionnels, c'est-à-dire « les services administratifs ou techniques concourant à l'exercice des compétences des collectivités intéressées sans être directement rattachés à ces compétences ». La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a sensiblement modifié le régime juridique des services communs pouvant être créés entre une communauté et une ou plusieurs de ses communes membres ; le transfert à l'intercommunalité des agents exerçant la totalité de leurs fonctions au sein des services communs constitue le principal apport de ce texte. La création d'un coefficient de mutualisation des services doit inciter les communautés et les communes à s'engager davantage dans la mutualisation ; la remise d'un rapport gouvernemental est prévue dans les six mois suivant la promulgation de la loi, évaluant les conséquences financières de la prise en compte de ce coefficient dans le calcul de la DGF des communautés et des communes. La Communauté d'agglomération s'est engagée jusqu'à présent dans des démarches de mutualisation conventionnelles avec les communes concernées.

InterMédiaSud, une étude concertée sur le développement des e-services, a également lancé en 2013 un projet de mutualisation des systèmes d'information et a créé un poste de directeur pouvant être mis à disposition des communes qui le souhaitent, et chargé de concevoir une offre de services permettant de répondre à leurs besoins, tout en lançant la réflexion préalable à l'élaboration d'un schéma directeur à l'échelle de l'agglomération² ; en 2013 a été réalisée l'enquête de besoins auprès des communes, et un diagnostic a été établi avec des premières préconisations.

L'étude a permis d'identifier 3 axes de mutualisation :
- création de l'infrastructure du système d'information

2. Le directeur a été recruté en février 2013, la mise en œuvre de la réflexion s'organisant autour d'un comité technique et d'un comité de pilotage des élus, qui se sont réunis à plusieurs reprises au second semestre 2013, et pour la dernière fois avant la fin du mandat le 24 février 2014.

communautaire (cette étape consiste à mettre en réseau haut débit l'ensemble des communes, de constituer une salle informatique sécurisée et de mettre à disposition des outils collaboratifs)

- Étude technique et financière
- Création du réseau de communication à l'échelle de l'agglomération
- Mise en place d'une infrastructure système centralisée
- Mise en place d'un environnement de travail collaboratif
- gestion des équipements informatiques et de télécommunication (cette étape consiste à mettre en place une organisation et des moyens permettant de prendre en charge progressivement les équipements des communes)
 - Gestion du parc informatique
 - Acquisition des équipements informatiques
 - Installation des équipements informatiques et assistance aux utilisateurs
 - Formation des utilisateurs
 - Conseil et Expertise
- applications métiers (cette étape consiste à mettre en place une organisation et des moyens

permettant de prendre en charge progressivement les applications informatiques des communes)

- Groupement d'achat : négociation des coûts
- Applicatif métier conservé par la commune
- Applicatif métier choisi

en commun par plusieurs communes

- Centralisation de certains services
- Mutualisation des formations des utilisateurs
- Gestion de la sécurité et de la qualité.

LA COMMUNICATION ET LE MARKETING TERRITORIAL

La communication de la Communauté d'agglomération répond à deux objectifs : informer sur les missions et le fonctionnement de la collectivité, plus particulièrement sur les services aux habitants dont elle a la charge, promouvoir le territoire pour soutenir l'activité économique et l'emploi, accueillir d'avantage d'étudiants, favoriser la fréquentation touristique... Son potentiel industriel et de recherche privée avec une orientation « numérique et santé », les apports de la plateforme numérique et du pôle d'enseignement supérieur et de recherche, permettent en effet à la Communauté d'agglomération des actions de marketing territorial et

une politique de communication adaptées aptes à conforter son rôle de pôle d'équilibre régional.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, la communication de la CACM est articulée avec celles :

- de Castres-Mazamet Technopole^{CEEI} pour le développement économique, l'innovation et l'accompagnement des créateurs et chefs d'entreprises,
- du Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du sud du Tarn.

Un partenariat avec le Castres Olympique est à l'étude pour bénéficier des retombées des performances nationales de l'équipe.

L'action du service communication se traduit par la réalisation et la diffusion de supports imprimés ou numériques, une présence dans des salons dont localement à la foire de Castres, l'organisation d'événements (semaine de l'étudiant, Université d'été de la e-santé...), un travail suivi en relations presse...

Pôles Sud, le magazine trimestriel de l'agglomération, tiré à 44.000 ex, distribué dans les boîtes aux lettres des 16 communes, consultable en ligne en e-brochure, est le lien entre la collectivité et les habitants, son impact se mesure lors d'appels à contribution, comme la parution d'un article sur l'amélioration de l'habitat dans le numéro de janvier 2014, qui a généré plus de 100 demandes de propriétaires dont une trentaine de projets recevables.

Le portail castres-mazamet.fr qui rassemble toutes les informations sur :

- la collectivité (élus, compétences, organigramme, marchés publics ...),
- les services aux habitants gérés par la CACM : transports publics, transports scolaires, collecte des déchets, équipements sportifs (piscines, patinoire), équipements de loisirs (base de loisirs des Montagnès),

- les services aux entreprises et aux créateurs : offre foncière, immobilière, d'accompagnement des projets et de l'innovation avec Castres-Mazamet Technopole^{CEEI},
- le côté pratique pour vivre ou s'installer : habitat, accès et transports...
- l'offre en matière d'enseignement supérieur.

Le service communication organise également l'information sur les services de la Communauté et facilite l'accès des usagers à cette information, qu'il s'agisse des transports urbains, de la collecte des déchets, des équipements culturels et sportifs... Il s'adresse plus largement à la population de l'agglomération et, au-delà, à toutes les personnes ou groupes de personnes concernés par les actions découlant de la stratégie territoriale. Pour cela, le magazine d'information trimestriel « Pôles Sud » est édité en 44 000 exemplaires et est largement diffusé.

La communication en ligne est devenue un vecteur essentiel comme en atteste la fréquentation du site internet (163 475 internautes en 2013, soit 451,5 visiteurs/jour). Une web Tv permet la diffusion

de vidéos, aussi bien sur des temps forts comme les vœux de l'agglomération, la rencontre « défi sur le campus » lors de la Semaine de l'étudiant...

L'accent est mis aussi sur l'événementiel tant pour le développement économique, au travers du programme d'animations de la technopole, que pour l'enseignement supérieur, avec les salons étudiants et l'organisation de la Semaine de l'étudiant à l'échelle de l'agglomération.

La Communauté d'agglomération participe également à la foire de Castres et y a renouvelé son stand en 2013.

Enfin, des guides sont édités et mis en ligne à l'attention des nouveaux arrivants et des touristes : un guide d'accueil touristique et un guide de l'hébergement et de la restauration réalisés en partenariat avec les offices de tourisme et diffusés dans les foires et salons ainsi qu'un guide des nouveaux arrivants utilisé par les entreprises et les organismes qui recrutent.

À chaque rentrée, les étudiants de Castres-Mazamet reçoivent une clé USB présentant l'offre de formations et un guide pratique.



agglomération *Castres-Mazamet*